

10 conséquences du financement des services individuels sur l'autonomie des organismes en défense collective des droits.

L'autonomie est la pierre angulaire des organismes communautaires en défense collective des droits. L'annonce du gouvernement de vouloir « soutenir davantage ceux qui offrent des services individuels à la population » peut être perçue comme une menace à cette autonomie. Elle fait la particularité et l'originalité de nos pratiques.



Comment le financement des services individuels à la population pourrait affecter l'autonomie des organismes?

- 1 Permettre au bailleur de fonds d'exercer un contrôle sur des pratiques que les membres des organismes communautaires auraient choisies démocratiquement.
- 2 Forcer les organismes de défense collective des droits à assurer des services individuels à l'ensemble de la population plutôt qu'à accompagner leurs membres.
- 3 Restreindre le pouvoir de décision des groupes quant à leur mission, leurs approches, leurs pratiques et leurs orientations.
- 4 Diminuer la distance critique nécessaire entre les organismes et les pouvoirs publics pour assumer notre rôle de chiens de garde de l'État.
- 5 Réduire le temps consacré à l'analyse des enjeux sociaux, à l'éducation populaire, à la mobilisation sociale et aux représentations auprès des pouvoirs politiques (principaux critères pour lesquels les organismes sont financés).
- 6 Saper les fondements mêmes du milieu communautaire, qui résident dans les liens étroits tissés entre l'organisme et sa communauté. Dorénavant, le communautaire existera pour le monde et non pas par le monde.
- 7 Créer une logique de compétition pour le financement au sein du mouvement de la DCD, entre les organismes qui offrent des services individuels et ceux qui n'en offrent pas.
- 8 Augmenter le rapport hiérarchique entre le gouvernement, les organismes et les membres des organismes.
- 9 Transformer le lien social entre les travailleurs et les travailleuses et les membres de l'organisme, qui deviennent des consommateurs et consommatrices de services.
- 10 Affaiblir la capacité d'adaptation, le lien de proximité, la créativité, la spontanéité et tous ces petits plus qui caractérisent le milieu communautaire et qui le distinguent des services publics.



Pour continuer de représenter une alternative au modèle dominant, un contrepoids sur le plan sociopolitique, les organismes communautaires doivent demeurer libres de déterminer leurs pratiques. Leur communauté et leur mission de base doivent demeurer au cœur des décisions qui s'y prennent. Par conséquent, cela nécessite que l'État ne s'ingère pas dans leurs pratiques, ni directement ni indirectement.